

# Olivier Landron, La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle

Jean-Lucien Sanchez

### ▶ To cite this version:

Jean-Lucien Sanchez. Olivier Landron, La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle. Criminocorpus, revue hypermédia, 2013. halshs-01409088

# HAL Id: halshs-01409088 https://shs.hal.science/halshs-01409088

Submitted on 12 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Criminocorpus

Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines 2013

## Olivier LANDRON, La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle

Paris, Cerf, 2011, 684 p.

Jean-Lucien Sanchez



#### Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/criminocorpus/2426

ISSN: 2108-6907

#### Éditeur

Criminocorpus

Ce document vous est offert par Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH)



#### Référence électronique

Jean-Lucien Sanchez, « Olivier LANDRON, *La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle* », *Criminocorpus* [En ligne], Années antérieures, 2013, mis en ligne le 07 juin 2013, consulté le 12 janvier 2018. URL : http://journals.openedition.org/criminocorpus/2426

Ce document a été généré automatiquement le 12 janvier 2018.

Tous droits réservés

# Olivier LANDRON, La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle

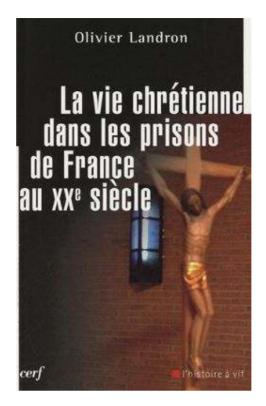
Paris, Cerf, 2011, 684 p.

Jean-Lucien Sanchez

## RÉFÉRENCE

Olivier LANDRON, La vie chrétienne dans les prisons de France au XXe siècle, Paris, Cerf, 2011, 684 p.

- Comme le souligne Olivier Landron dans l'introduction de son ouvrage, l'investissement de l'Église catholique en milieu carcéral a été l'objet d'un faible intérêt de la part des historiens. Cet ouvrage permet ainsi de combler une lacune historiographique et brosse sur près de 684 pages les diverses facettes de l'investissement social et confessionnel des catholiques dans les prisons françaises tout au long du XXe siècle.
- La première partie de l'ouvrage s'intéresse à la hiérarchie de l'Église catholique et aux réflexions conduites sur le milieu carcéral par différents papes et membres de l'épiscopat français. Ce furent essentiellement trois papes, Pie XII, Jean XXIII et Jean-Paul II, qui s'intéressèrent au cours du XXe siècle au sort des prisonniers de droit commun. Pie XII, de formation juridique, fut le premier pape à adresser un



discours aux détenus en 1951 et Jean XXIII fut lui le premier à visiter les détenus d'une prison, celle de Regina Coeli à Rome en 1958. Les messages qu'ils adressent aux détenus les incitent à supporter leur sort tout en essayant d'en tirer profit pour obtenir, par la foi, un véritable rachat. Mais ils n'oublient pas non plus d'indiquer, comme Jean-Paul II lors de ses nombreux voyages, qu'il est nécessaire au système pénitentiaire de respecter la dignité et les droits des prisonniers. À l'inverse, la question des prisons n'a jamais constitué un centre d'intérêt majeur pour l'épiscopat français. C'est en 1966, en association avec l'Aumônerie générale des prisons, que le Secrétariat général de l'épiscopat français rédige un premier document faisant état de la situation dégradée des prisons françaises et des difficultés rencontrées par les aumôniers pour y exercer leur culte. Puis, à la suite d'un contexte marqué par des révoltes au sein des prisons durant les années 70, la commission sociale de l'épiscopat français compose plusieurs documents concernant la situation du système carcéral français et propose des réponses adaptées pour améliorer l'incidence de la peine et le sort des prisonniers. En 1978, c'est autour du rejet de la peine de mort, incompatible avec les valeurs du christianisme, que s'unissent les évêques français qui prennent nettement position contre la peine capitale.

La deuxième partie de l'ouvrage s'intéresse à la mission pastorale dévolue aux prêtres et aux religieuses dans les prisons. Issu de l'ordre du Prado, ordre destiné à l'évangélisation des plus pauvres et des plus démunis, le père François Marty exerça en tant qu'aumônier des prisons durant la Seconde Guerre mondiale. Son action fut déterminante dans la mise en œuvre à sa suite de l'Aumônerie générale des prisons. Il mit ainsi en place un service social dans les prisons dénommé l'Oeuvre des prisons (chargé d'aider les prisonniers mais également les sortants de prison) et un comité des prisons ou Comité lyonnais d'études. Outre le souhait d'améliorer moralement et matériellement le sort des détenus, le père Marty organisa deux congrès nationaux des prisons à Lyon en 1942 et 1943 qui permirent aux aumôniers des prisons, très isolés, de se regrouper et d'établir une réflexion

d'ensemble sur leur apostolat. Le statut d'aumônier des prisons a connu d'importantes mutations au cours du XXe siècle. Initialement salariés, les aumôniers des prisons sont victimes d'un fort courant de laïcisation au début du XXe siècle qui conduit en 1906 à ce que leur proposition de nomination soit directement effectuée par les préfets. Plus tard, en 1923, un décret encadre strictement leurs prérogatives : ils ne peuvent visiter les prisonniers que sur la demande de ces derniers et les visites ne peuvent pas dépasser trois par semaine. Après la Seconde Guerre mondiale, leur statut tend à leur octroyer une plus large liberté d'action : l'ordonnance du 6 février 1947 précise que leur mission est de célébrer les offices religieux, d'administrer les sacrements et d'aider les détenus dans leurs efforts de redressement. Leurs prérogatives sont renforcées par le décret du 23 février 1959 qui leur permet de s'entretenir aussi souvent qu'ils le souhaitent avec des détenus de leur culte au parloir, dans un bureau ou dans la cellule du détenu et ce sans la présence d'un surveillant. En 1988, les aumôniers voient leurs effectifs augmentés puisqu'un décret les autorise à être assistés par des auxiliaires bénévoles d'aumônerie. Cela permet ainsi de constituer au sein des prisons de véritables équipes d'aumônerie constituées en 1995 de près de 360 membres.

- L'impulsion décisive à ce développement provient de la création en 1945 à la demande des archevêques et des cardinaux de France de l'Aumônerie générale des prisons par le père Rodhain. Son objectif était triple : assurer la liaison entre les aumôniers des différentes prisons de France, les aider dans leur ministère grâce à des journées d'études et des congrès et les accréditer auprès du ministère de la Justice et de l'Administration pénitentiaire. En 1955, cet organe se dote d'une commission nationale qui se transforme en 1978 en un Conseil national des aumôneries. Il se réunit deux ou trois par an et comprend neuf aumôniers généraux, neuf aumôniers adjoints, deux aumôniers représentant les maisons de peines, un évêque chargé des prisons et un théologien. Ce conseil national élit trois aumôniers pour constituer l'équipe nationale qui est elle-même composée d'un aumônier national (désigné par le conseil permanent de l'épiscopat et élu pour trois ans, renouvelable une fois) et de deux aumôniers adjoints. L'équipe nationale est chargée de préparer le travail du conseil national, de mettre en œuvre ses décisions et de faire le lien avec le ministère de la Justice et l'administration pénitentiaire. En parallèle, soucieuse de mieux connaître les conditions de vie dans les prisons et d'y apporter son éclairage, l'Aumônerie générale des prisons organise des congrès nationaux qui se réunissent tous les cinq ans et qui regroupent l'ensemble du personnel des aumôneries. Les relations entre l'Administration pénitentiaire, le ministère de la Justice et les aumôniers bénéficient d'un contexte favorable après-guerre, impulsé notamment par Pierre Cannat, sous directeur de l'administration pénitentiaire particulièrement soucieux de la question de la réinsertion des anciens détenus. L'auteur mobilise ainsi de nombreux exemples de religieux et de religieuses extrêmement impliqués auprès des détenus. Mais ces relations peuvent connaître des tensions du fait de manquements au règlement interne des établissements pénitentiaires par certains aumôniers qui entraînent, parfois, leur renvoi.
- La troisième partie de l'ouvrage aborde les associations catholiques ou d'inspiration chrétienne engagées auprès des détenus. L'auteur en présente plusieurs en prenant soin à chaque fois de brosser leur historique: Auxilia, fondée par Marguerite Rivard en 1925, s'intéresse à l'enseignement à distance des détenus; l'OVDP (Oeuvre de la Visite aux Détenus en Prison), inspirée par l'œuvre de Saint Vincent de Paul et par Frédéric Ozanam, créée en 1931, visite des détenus et leur apporte un soutien moral; le "Courrier au

prisonnier" ou "Courrier de Bovet", créé en 1950, est chargé de procurer du courrier aux détenus sans famille; l'Oeuvre du Sacré-Cœur dans les Prisons et du Bon Larron, créée en 1942, repose sur une aide matérielle et spirituelle apportée aux détenus. L'implication du Secours catholique en milieu carcéral est lui très marqué par la figure de Céline Lhotte. Assistante sociale, elle est membre du Service social des prisons créé en 1945 et indissociable de la réforme lancée par le directeur de l'administration pénitentiaire Paul Amor à la même période. Suite à sa démission, elle devient responsable du département des prisons au Secours Catholique, organisé pour venir en aide aux détenus et à leurs familles, et noue des relations étroites avec les premières assistantes sociales en milieu carcéral. L'action du Secours Catholique en prison repose sur plusieurs initiatives comme les colis de Noël expédiés aux détenus, une aide financière et morale adressée aux prisonniers les plus pauvres et à leurs familles, un service de correspondance aux prisonniers (SOS Courrier) et un accueil et un accompagnement des sortants de prison.

La quatrième et dernière partie de l'ouvrage s'intéresse au rôle joué par des catholiques au sein des systèmes judiciaires et pénitentiaires français. C'est le cas notamment de Pierre-Henri Teitgen, garde des Sceaux de 1945 à 1946, qui a eu à gérer la difficile question de l'épuration après-guerre (et qui a pu épargner la peine de mort à bon nombre de collaborateurs). Il a beaucoup influencé la Déclaration européenne des droits de l'homme et joué un rôle décisif dans la création de la Cour européenne des droits de l'homme. Edmond Michelet, ministre de la Justice de 1959 à 1961, marqué par son internement au camp de concentration de Dachau, a lui considérablement œuvré pour l'humanisation des prisons. Sa première tâche fut d'améliorer les conditions matérielles de la détention en France en désencombrant les centres pénitentiaires en en créant de nouveaux, et en séparant les jeunes détenus des anciens en aménageant des centres de formation professionnelle pour jeunes détenus. Soucieux de la réinsertion sociale des sortants de prison, il favorisa la création de comités de probation. Il soutint l'action de l'Aumônerie générale des prisons en augmentant sensiblement le nombre de postes d'aumôniers à temps complet. La question de la guerre d'Algérie fut également au centre de ses préoccupations et il allégea les conditions d'incarcération des détenus politiques algériens et s'érigea contre l'emploi de la torture, allant même jusqu'à poursuivre en justice des policiers de la DST y ayant eu recours. Mais ses prises de position furent particulièrement mal acceptées par Michel Debré qui parvint à obtenir son départ en 1961. À sa suite, Jean Foyer, ministre de la Justice de 1962 à 1967, lui aussi catholique pratiquant, s'attaqua également à la question de la surpopulation carcérale. C'est d'ailleurs sous son ministère que fut bâtie et inaugurée la prison de Fleury-Mérogis. Face aux critiques contre cet établissement jugé froid et sinistre, Jean Foyer opposait le fait que les détenus préféreraient toujours des prisons au confort moderne à des établissements délabrés et vétustes (ce qui l'a d'ailleurs conduit à ordonner la fermeture de la prison de Fontevraud en 1963). Favorable à l'action de l'OVDP, il intervint pour que le ministère de la Justice lui octroie des subventions mais se montra bien plus rigide et sécuritaire qu'Edmond Michelet en matière de politique pénitentiaire. En dernier lieu, Pierre Cannat, auteur d'une thèse de doctorat de droit intitulée Nos frères les récidivistes, fut visiteur de prisons de 1941 à 1943 puis découvrit le système carcéral portugais qui le marqua durablement. Nommé contrôleur général puis sous-directeur de l'administration pénitentiaire, il fut à l'origine aux côtés de Paul Amor d'une réforme des prisons qui se caractérisa par la création d'un service social autour d'assistantes sociales, par un soutien aux visiteurs de prisons et par le souci de favoriser la réinsertion des prisonniers.

L'ouvrage d'Olivier Landron offre ainsi au lecteur un vaste panorama des différentes facettes de l'action des catholiques auprès des prisonniers en France au XXe siècle. On regrettera néanmoins un récit parfois très descriptif au détriment d'une approche que l'on aurait souhaitée plus analytique. Mais ce travail constitue une somme importante et complète sur un thème historique relativement peu connu.

#### **AUTEUR**

#### **JEAN-LUCIEN SANCHEZ**

Jean-Lucien Sanchez, docteur en histoire de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, est l'auteur d'une thèse intitulée *La relégation des récidivistes en Guyane française. Les relégués au bagne colonial de Saint-Jean-du-Maroni,* 1887-1953 soutenue en décembre 2009 sous la direction de Gérard Noiriel. Affilié à l'IRIS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, EHESS/CNRS/Inserm/Université de Paris XIII), il travaille sur l'histoire pénale et coloniale de la Troisième République, plus particulièrement sur les bagnes coloniaux de Guyane française. Jean-Lucien Sanchez est chargé d'édition (expositions virtuelles) de Criminocorpus.